

Exercice 1989 - Autorisation au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 17 avril 1989, vous m'avez accordé, en vertu de l'article L 122.20 du Code des Communes, les pouvoirs nécessaires pour accomplir diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 122.21 du Code des Communes, je vous fais part des opérations effectuées au cours des mois de mai, juin et juillet 1989 :

I - Domaine communal - Location - Conventions

- 13 avenue Gaulard - terrain propriété EDF : location d'EDF pour mise à disposition, à titre gratuit, d'un terrain pour espace de jeux à compter du 1^{er} juin 1989.

- 1 Chemin du Fort Benoît - terrain communal (parcelle CE n° 40) : premier avenant à la convention du 26 octobre 1984 - Mise à disposition gratuite du terrain.

- 11 rue Berlioz - projet de DSQ Palente-Les Orchamps - appartement propriété SAFC d'une surface de 47 m² - référence 03-110 : convention de location du 6 juin 1989 pour un an renouvelable par tacite reconduction et pour un loyer de 376 F par mois (loyer + provision charges).

- Convention passée le 21 juin avec le Conservatoire National de Région de Besançon pour l'utilisation de l'école maternelle Champrond (hall d'entrée, salles de jeux, sanitaires, du 1^{er} septembre 1989 au 30 juin 1990, pour des cours de formation musicale).

- Convention passée le 13 juin avec M. VALOIS agissant au nom de l'Association Socio-Culturelle des Clairs-Soleils pour l'utilisation des écoles J. Macé I et II (cours, préaux, sanitaires, hall du GAPP, salle polyvalente) le 24 juin 1989 pour la Fête de la Fraternité de 10 heures 30 à 22 heures 30.

II - Marchés

- Marché négocié pour fourniture de papiers héliographiques d'un montant estimatif annuel de 132 000 F TTC attribué à la Société RHOMATEL.

- Marché de fournitures de 170 555 F avec les Établissements DUBICH, 14 rue Lyautey à Besançon, pour les achats de meubles destinés aux élus et aux services pour l'année 1989.

- Marché n° 106 : téléphone - adjonction d'un poste opérateur non-voyant - Entreprise GST - ALCATEL - Montant : 96 771,67 F TTC.

- Marché n° 107 : travaux d'électricité - Restaurant scolaire Bourgogne - Entreprise FRACHEBOIS - Montant : 62 361,06 F TTC.

- Marché n° 108 : travaux d'électricité - Groupe scolaire Jean Macé - Entreprise LAZAAR - Montant : 76 601,37 F TTC.

- Marché n° 109 : travaux d'électricité - Groupe scolaire Condorcet - Entreprise ÉLECTRO-VUILLEZ - Montant : 105 210 F TTC.

- Marché n° 110 : travaux d'électricité - Maternelle Champagne et réfectoire Madeleine - Entreprise BARDE SE - Montant : 163 792,21 F TTC.

- Avenant n° 1 au marché n° 110 de 1988 (groupes électrogènes), avenant ayant pour objet la mise en place de caissons anti-bruit - Entreprise SODIRET - Montant : 69 743,92 F TTC.

- Acquisition d'une tribune mobile pour un montant de 176 714 F.
- Fournitures de pièces et ingrédients automobile pour un montant de 300 000 F.

III - Ventes de matériels et véhicules

- Vente de divers matériels réformés (véhicules et engins, matériel scolaire) pour un montant total de 47 000 F.

IV - Acquisitions gratuites de terrains pour mise à l'alignement

- SCI Les Alisiers, rue du Polygone - rue de la Butte
- M. LETHIER Marcel, chemin de Valentin
- M. GARCIA Richard, chemin de Tallenay
- M. DELAY Gilles, rue Laslandes
- M. MARTIN André, chemin des Essarts
- Mme HITA Pierrette, rue de Vesoul
- ADAPEI, rue Larmet
- SCI Athos, 22 rue de la Rotonde
- M. SCHEVENEMENT Pascal, chemin des Champs Nardin
- SCI du Fort de Bregille, chemin du Fort de Bregille
- SCI Tillet, rue de Vesoul - rue Jean de Vienne
- M. MICHAUD Robert, rue Fabre
- SCI Hameaux de Velotte, impasse Malherbe
- M. BOUTER Claude, chemin de la Chapelle des Buius.

V - Frais d'actes et de contentieux

- Versement à Me DUFAY, avocat de la Ville, d'une somme de 25 500 F à titre d'honoraires pour le deuxième trimestre 1989.

- Versement à la SCP MAUVAIS-BOCQUENET, notaires, d'une somme de 1 002,08 F pour le dépôt d'une délibération du Conseil Municipal

- Affaire SEDD/Ville de Besançon (TVA) - Versement à Me GRIMBERT d'une somme de 1 849,57 F correspondant au montant de son état de frais en cette affaire.

- Versement à la Société Besançon Expertise d'une somme de 1 541,80 F pour l'expertise de 10 véhicules en fourrière.

- Affaire Ville de Besançon c/CHAUVIN - Versement à Me CHARLOT d'une somme de 5 155,99 F correspondant au montant de ses frais et honoraires en cette affaire.

- Versement à la Société Besançon Expertise d'une somme de 2 004,34 F pour l'expertise de 13 véhicules en fourrière.

Actions en justice

- Affaire BULLETT c/Ville de Besançon - Recours en annulation du permis de construire délivré à M. BULLETT le 7 juin 1989 - Défense des intérêts de la Ville devant la juridiction administrative.

- Affaire PRIEUR c/Ville de Besançon - Requête devant le Tribunal de Grande Instance par laquelle M. PRIEUR sollicite la restitution d'une somme versée à la Ville de Besançon lors de la cession d'un droit au bail - Défense des intérêts de la Ville en cette affaire.

- Affaire MOLIÈRE et MACIF c/Ville de Besançon - Requête par laquelle M. MOLIÈRE et la MACIF sollicitent devant le Tribunal Administratif la réparation d'un préjudice suite à un accident de circulation - Défense des intérêts de la Ville en cette affaire.

- Affaire CURTIT c/Ville de Besançon - Requête par laquelle M. CURTITI sollicite devant la juridiction administrative, réparation du préjudice qu'il a subi suite à un accident de circulation - Défense des intérêts de la Ville en cette affaire.

- Affaire Ville de Besançon c/CHATELAIN - Désordres apparus dans le fonctionnement des tuyaux d'extraction des gaz d'échappement dans les ateliers du groupe des parcs et ateliers - Action au fond devant le Tribunal Administratif tendant à voir condamner l'Entreprise CHATELAIN au paiement de la somme déterminée par l'expert dans le cadre de la procédure de référé précédemment engagée par la Ville.

Dont acte.